SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE

Moustique tigre sous surveillance

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) met en œuvre jusqu'au 30 novembre, une surveillance renforcée de la présence du moustique tigre sur le territoire.

Ne laissons pas le moustique tigre s'installer !

Le moustique tigre (Aedes albopictus) est installé en France métropolitaine depuis 2004.

Son aire d'implantation en Île-de-France s'étend aujourd'hui principalement dans les départements de Paris, de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Il est important de rappeler que le moustique tigre ne pose pas de risque de transmission de maladie s'il n'a pas préalablement piqué une personne malade, ce qui est excessivement rare en Île-de-France. Dans les zones où le chikungunya, la dengue ou le zika circulent, il est recommandé de se protéger contre les piqûres.

Le moustique tigre se développe particulièrement bien au contact de l'homme dans les zones urbaines. Il se déplace peu et reste dans une zone d'un rayon de 150 m, l'endroit où il pique est donc très probablement proche de l'endroit où il est né.

L'environnement urbain lui apporte tous les lieux de ponte et de repos dont il a besoin pour se développer.

Prévenir la prolifération du moustique tigre

Seules les moustiques femelles piquent, pour leur permettre de se reproduire. Après la piqûre, elles recherchent des points d'eau stagnante dans leur environnement pour pondre leurs œufs. Coupelles, soucoupes, jardinières, vases ou encore gouttières sont autant de récipients qui, une fois plein d'eau, sont de formidables lieux de pontes. C'est pourquoi la participation de chacun est nécessaire pour priver le moustique de son habitat, et ainsi lutter contre sa prolifération. Voici donc les bons gestes à adopter :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants…) ;
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes…) ;
- changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine ;
- vérifier le bon écoulement des gouttières ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins…) et les piscines hors d'usage.

Infos pratiques

Les principales actions de l'ARS pour lutter contre la prolifération du moustique tigre sont :

- la mise en place et le suivi du réseau de surveillance par pièges sur le territoire
- la réponse aux signalements de particuliers effectués via la plate-forme nationale
- l'investigation et l'intervention autour des cas d'arbovirose
- la participation aux opération de communication et de sensibilisation à destination des collectivités

et du grand public.

Documents
Moustique tigre : les bons gestes
Liens utiles
Portail du signalement du moustique tigre
Site de l'ARS à propos du moustique tigre